

Autres risques

Risques liés au bruit

Sèche-cheveux, musique...

Risques liés aux ambiances lumineuses et thermiques

Eclairage insuffisant au poste de travail ou au niveau des voies de circulation, éblouissement, température de l'environnement de travail

Risques biologiques

Contact avec la clientèle, exposition à des cas de teigne ou pédiculose...

Risques psychosociaux

Charge de travail, relation à la clientèle, défaut d'organisation, absence d'écoute des collaborateurs...

Risques électriques

Prises électriques à proximité de milieu humide, matériel non ou mal entretenu

Risques liés aux équipements de travail

Coupures...

Risques de chute de plain-pied

Sol glissant, présence de marches dans les voies de circulation

Risques de chute d'objets

Stockage en hauteur

Risques routiers

Déplacements sur le lieu de travail, coiffeurs à domicile

Risques d'incendie

Absence de plan incendie et de matériel d'extinction, matériel inadapté ou inaccessible



Coordonnées de votre service de santé au travail



SIEGE SOCIAL DU GIST

28 rue des Chantiers - CS 50211
44614 Saint Nazaire cedex
02 40 22 52 42



2 rue Archimède
ZI de l'Abbaye II
44160 Pontchâteau
02 40 01 62 18

9 rue Joseph Malègue
44260 Savenay
02 40 56 85 72

11 bis allée des petits Brivins
ZA de Beslon
44500 La Baule
02 40 60 60 29

Pour tout conseil, vous pouvez prendre contact votre médecin du travail



Recommandations de prévention
et guide des bonnes pratiques
des métiers de la coiffure

Origine du risque

La répétition des gestes, les postures inconfortables ou maintenues durant de longues périodes, ainsi que les efforts excessifs peuvent être à l'origine de troubles musculo-squelettiques (TMS) :

- Posture debout prolongée → Douleurs dorso-lombaires, douleurs cervicales, insuffisance veineuse,
- Réalisation de shampoings → TMS des membres supérieurs,
- Réalisation de coupes, permanentes, colorations, brushing, etc → syndrome du canal carpien, etc

D'autres facteurs peuvent venir s'ajouter à cette liste et produire ou accentuer ces troubles :

- Environnement de travail
 - Matériel lourd ou inadapté
 - Mauvais aménagement du poste de travail
- Organisation du travail
 - Pausés insuffisantes
 - Absence de rotation des tâches
 - Tâches de manutention dont l'impact est sous-estimé

Protection collective et individuelle

Il est important d'adapter autant que possible le travail du coiffeur en améliorant :

Les moyens techniques

- Prévoir des fauteuils sur pivot et réglables en hauteur
- Prévoir un tabouret de coupe par poste avec desserte et des rangements pour limiter l'encombrement
- Installer un poste de shampoing ergonomique (cuvette réduite et appui pour l'abdomen du coiffeur)
- Privilégier des outils légers, ergonomiques, peu vibrants, adaptés aux gauchers et aux droitiers

Les moyens organisationnels

- Favoriser l'espace entre les postes de travail, conserver un environnement rangé et des outils accessibles
- Favoriser la rotation du personnel aux postes de travail et prévoir des temps de récupération suffisants (2 min/h)
- Former les salariés à la prévention des risques liés aux activités physiques



Position pour le shampoing



Position pour la coupe



Position pour le brushing



Bonnes pratiques



- Travailler au plus près possible du client et garder les coudes près du corps
- Éviter les rotations du tronc
- En position debout, écarter légèrement les jambes de manière à répartir son poids
- Tenir ses outils avec souplesse en évitant de casser le poignet
- Prévoir des bas de contention et des chaussures à talon de petite taille
- Favoriser, en dehors du travail, la pratique d'une activité sportive

Risques liés à l'activité physique



Risque chimique



Les nuisances produites par les agents chimiques dangereux sont nombreuses. Elles sont principalement liées à l'utilisation de produits pour les soins esthétiques et hygiéniques du cheveu (shampoings, produits de (dé)coloration, de (dé)frisage, laques).

Ces nuisances peuvent aussi survenir lors de l'utilisation de produits pour l'entretien des outils de coiffure ou de l'environnement de travail.

L'exposition à ces agents chimiques peut entraîner :

- des effets immédiats → Irritations oculaires, respiratoires ou cutanées
- des effets progressifs → Allergies respiratoires ou cutanées, rhinites, dépigmentation de la peau, etc.

Substitution

- Remplacer un produit par un autre moins dangereux (comparer les fournisseurs) 1

Moyens techniques

- Installer des moyens de ventilation ou d'aspiration à la source 2
- Utiliser des poubelles intermédiaires étanches pour l'élimination des déchets 3
- Ne pas utiliser d'outils contenant du nickel ou du chrome (privilégier les manches plastiques)
- Pour le nettoyage, privilégier les balais synthétiques (électrostatiques) ou l'aspirateur, et les pelles télescopiques

Moyens organisationnels

- Former et informer les salariés, rechercher les précautions d'emploi des produits cosmétiques, récupérer les fiches de données de sécurité (FDS) des produits étiquetés et signaler les agents chimiques dangereux (ACD) 4 5
- Organiser une rotation du personnel aux postes exposant aux ACD
- Mettre en place un « plan de protection cutanée »

Mesures d'hygiène

- Ne pas porter de bijoux au niveau des mains et des poignets
- Ne pas utiliser le shampoing comme savon mais utiliser un savon de pH neutre
- Selon les besoins, recourir à une crème protectrice



Bien que la réglementation des cosmétiques ne prévoit pas d'identifier les dangers par une étiquette, comme dans le cas des produits d'entretien, les produits utilisés par les coiffeurs contiennent des substances parfois très nocives pour la santé et doivent être manipulés avec prudence en prenant soin de se protéger convenablement.



- Prévoir des gants de protection chlorinés poudrés à manchettes, de taille adaptée à chaque salarié 6
- Changer les gants à chaque activité / Ne pas retourner les gants pour une nouvelle utilisation
- Signaler les postes avec port obligatoire des Équipements de Protection Individuelle (EPI)
- Prévoir un masque A2P2 notamment pendant la préparation des produits volatils